



Haguenau, le 9 mai 2023

Service Forêt

Madame, Monsieur,

Objet
Réunion forestière

L'Association Forestière des Vosges du Nord et le service *Valorisation du Bois et du Territoire* de la Chambre d'agriculture Alsace organisent une réunion d'information :

Dossier suivi par :
Camille ALMEIDA ARAUJO
Conseillère forêt
Tel. : 06 20 63 02 65

Un dispositif foncier pensé pour la forêt

Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers (ECIF) un aménagement foncier sans frais de notaire

La Collectivité européenne d'Alsace avec le soutien de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et du CNPF Grand-Est, met en place un nouveau programme d'amélioration du foncier forestier et de la gestion durable des forêts sans frais. Ce dispositif appelé ECIF est un mode d'aménagement foncier régi par les articles L. 121, L.124 et L.127 du Code rural et de la Pêche Maritime. Basé sur le volontariat, il s'applique sur l'ensemble du territoire alsacien.

Siège Social

Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54
direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél. : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01
direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 018 153 00010

APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr

Programme de la réunion :

- Présentation de l'ECIF : éligibilité, constitution des dossiers, engagements des propriétaires pour la gestion durable des forêts ;
- Travailler sur le foncier pour faciliter la gestion des forêts privées ;
- Bilan des années passées ;
- Questions de la salle.

Rendez-vous le mardi 30 mai à 18h00

Salle BOSCO Haut – Foyer communal Neuwiller-les-Saverne

Voir carte au dos

Pour une bonne organisation de cette journée, veuillez-vous inscrire avant le **vendredi 26 mai** par courriel camille.almeida-araujo@alsace.chambagri.fr ou par téléphone 06 20 63 02 65.

Vous trouverez ci-joint deux fiches que vous pouvez remplir : si vous êtes vendeur ou si vous êtes acheteur de parcelle(s) forestière(s).

Comptant sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Les actions de la CAA sont soutenues par :



Patrick FRACHE,
Président de l'Association
Forestière des Vosges du Nord

Lieu de rendez-vous : le mardi 30 mai à 18h00
Salle BOSCO Haut – Foyer communal
Cour du Chapitre, 67330 Neuwiller-lès-Saverne

